

**REGLEMENT DE CONSULTATION
(RC)**

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES PASSÉ
conformément aux articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016

PERSONNE PUBLIQUE

ETAT - MINISTERE DES ARMEES

CONDUCTEUR D'OPERATION

Service d'infrastructure de la défense représenté par :
Le chef de l'Unité de Soutien d'Infrastructure de la Défense de Paris

OBJET DU MARCHÉ

PARIS (75) – Sites du GS Paris Ecole Militaire et du GS Vincennes
Marché de conduite totale et de maintenance des installations CVC.

REMISE DES OFFRES

Date limite de réception : Jeudi 08 février 2018

Heure limite de réception : 11h00

SOMMAIRE

ARTICLE PRELIMINAIRE	3
ARTICLE 1. - L'ACHETEUR PUBLIC.....	3
1.1. - INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC	3
1.1.1. - Nom et adresse de l'acheteur public	3
1.1.2. - Type d'acheteur public.....	3
1.2. - ADRESSES OU L'ON PEUT RETIRER LES DOCUMENTS.....	3
1.2.1. - La plateforme des achats de l'Etat (PLACE)	3
1.2.2. - Le service Achats infrastructure.....	3
1.3. - RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES LORS DE LA CONSULTATION	4
1.3.1. - Renseignements complémentaires	4
1.3.2. - Visite des lieux.....	4
1.4. - ADRESSES AUPRES DESQUELLES LES OFFRES PEUVENT ETRE REMISES.....	4
1.4.1. - Envoi des dossiers par voie électronique	4
1.4.2. - Envoi des dossiers par voie postale ou en mains propres	4
1.4.3. - Envoi des dossiers par voie électronique avec signature électronique (obligatoire en cas de candidature MPS).....	4
ARTICLE 2. - OBJET DU MARCHÉ	5
2.1. - DESCRIPTION DU MARCHÉ	5
2.1.1. - Type de marché	5
2.1.2. - Objet du marché.....	5
2.1.3. - Nomenclature CPV.....	5
2.1.4. - Lieu d'exécution des travaux, de la prestation de service	5
2.1.5. - Décomposition en lots	6
2.1.6. - Marché à tranches.....	6
2.1.7. - Marché fractionné.....	6
2.2. - DUREE DU MARCHÉ	6
2.3. - DATE DE DEBUT PREVISIBLE DES TRAVAUX/PRESTATIONS	6
2.4. - VARIANTES	7
ARTICLE 3. - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE..	7
3.1. - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT.....	7
3.1.1. - Prix du marché.....	7
3.1.2. - Unité monétaire.....	7
3.1.3. - Règlement des comptes.....	7
3.1.4. - Délais de paiement	7
3.2. - CAUTIONS ET GARANTIES DEMANDEES.....	7
3.3. - INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	7
ARTICLE 4. - PROCEDURE	7
4.1. - TYPE DE PROCEDURE.....	7
4.2. - CRITERES UTILISES LORS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ	7
4.2.1. - Critère « prix des prestations ».....	7
4.2.2. - Critère « Valeur technique »	8
4.3. - PONDERATION DES CRITERES	10
4.4. - NEGOCIATION AVEC LES CANDIDATS.....	10
4.5. - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIFS.....	10
4.5.1. - Date limite de réception des offres.....	10
4.5.2. - Langue dans laquelle elles doivent être rédigées.....	10
4.5.3. - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre	10
4.6. - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	10
ARTICLE 5. - PRESENTATION DES OFFRES.....	11
5.1. - CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION FOURNI AU CANDIDAT	11
5.2. - CONDITIONS RELATIVES A LA CANDIDATURE	11
5.2.1. - Forme juridique que devra revêtir les attributaires du marché.....	11
5.2.2. - Renseignements concernant la situation des opérateurs économiques :	11
5-3. CONDITIONS RELATIVES A L'OFFRE.....	12
ARTICLE 6. - MODALITES DE REMISE DES OFFRES	13

ARTICLE PRELIMINAIRE

Pour la présente consultation, l'acheteur décide de mettre en œuvre le dispositif « marché public simplifié » (MPS).

Le MPS est un dispositif du programme « Dites- le nous une fois ». Il permet aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul n° de SIRET.

Seuls les candidats éligibles (candidats qui se présentent seuls et qui disposent d'un n° de SIRET) ont la possibilité de recourir au formulaire simplifié. Le candidat reste libre de répondre soit par le biais du formulaire MPS, soit par le biais d'une réponse électronique ou papier standard.

Les candidats non éligibles (groupements d'opérateurs économiques, candidats ne disposant pas d'un n° de SIRET, société de nationalité étrangère ne disposant pas d'un n° de SIRET) déposent leur candidature selon les modalités hors déclaration simplifiée (cf articles 1.4 et 5-2 du présent règlement de consultation).

Le dispositif MPS présente les caractéristiques suivantes :

- il rend la réponse électronique obligatoire ;
- il offre la possibilité de déposer sa candidature sur la base d'un formulaire de candidature simplifiée. Ce formulaire pré-rempli est complété par le candidat lors du dépôt de sa candidature sur PLACE ;
- les offres n'ont pas à être signées lors de leur dépôt. Seul le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra signer, de façon électronique, l'acte d'engagement remis par l'acheteur ;
- le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché est dispensé de transmettre ses attestations fiscales et sociales à condition d'avoir renseigné son n° de SIRET sur la PLACE et que l'acheteur puisse accéder à ces informations. Le candidat doit néanmoins joindre les documents de la candidature qui ne sont pas dans le formulaire MPS.

ARTICLE 1. - L'ACHETEUR PUBLIC

1.1. - INFORMATIONS RELATIVES À L'ACHETEUR PUBLIC

1.1.1. - Nom et adresse de l'acheteur public

Ministère des Armées

Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense « d'Ile-de-France » (ESID-IDF)

Base des Loges

8, avenue du Président Kennedy

BP 40202

78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX

1.1.2. - Type d'acheteur public

L'acheteur public est l'Etat, ministère des Armées.

1.2. - ADRESSES OÙ L'ON PEUT RETIRER LES DOCUMENTS

Le dossier de consultation est disponible jusqu'à la date de remise des offres indiquée sur la page de garde du présent document, soit par internet, soit sur PLACE, en version papier ou sur support informatique.

1.2.1. - La plateforme des achats de l'Etat (PLACE)

L'ensemble du dossier est téléchargeable gratuitement sur le site : www.marches-publics.gouv.fr

1.2.2. - Le service Achats infrastructure

Etablissement du Service d'infrastructure de la Défense "d'Ile de France"

Service achats infrastructure

Base des Loges - Bâtiment 054

8, Avenue du Président Kennedy

78100 Saint-Germain en Laye

Service achats infrastructure : 01 39 21 26 67 / 01.80.51.97.39

Les horaires d'ouverture du service sont les suivants :

Du lundi au vendredi : 09h00 à 11h30 – 13h30 à 17h00

1.3. - RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES LORS DE LA CONSULTATION

1.3.1. - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par l'intermédiaire de la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE) ou par courrier à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré un dossier.

1.3.2. - Visite des lieux

Compte tenu des interventions sur le site, la visite des lieux est obligatoire. Le candidat se verra remettre une attestation de visite des lieux signée qui devra obligatoirement être jointe à l'offre sous peine de nullité de celle-ci.

Pour visiter le site, le candidat devra s'adresser à :

USID de Paris - Section Gestion du patrimoine

M. Sebastien CORBEAU, Téléphone : 01 41 93 28 70, courriel : sebastien.corbeau@intradef.gouv.fr

Ou

CNE Geoffroy LEBEGUE, Téléphone : 01 41 93 37 69, courriel :

geoffroy2.lebegue@intradef.gouv.fr

Ou

M. Pierre REYNAUD, Téléphone : 01 41 93 39 16, courriel : pierre.reynaud@intradef.gouv.fr

Il ne sera plus autorisé de visite dans un délai de 6 jours avant la date limite de remise des offres.

1.4. - ADRESSES AUPRÈS DESQUELLES LES OFFRES PEUVENT ÊTRE REMISES

1.4.1. - Envoi des dossiers par voie électronique

Le candidat peut remettre son offre directement sur le site : www.marches-publics.gouv.fr

Lorsque le candidat envoie son pli, il reçoit en retour quasi immédiat un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli reçu après la date limite de dépôt des plis ne sera pas admis. Il en sera de même pour un pli incomplet.

Il est à noter que le titulaire du marché ayant remis une offre électronique se verra redemander la signature manuscrite des pièces contractuelles afin de permettre la poursuite de l'instruction administrative de celui-ci.

1.4.2. - Envoi des dossiers par voie postale ou en mains propres

Unité de Soutien de l'infrastructure de la défense de Paris (USID-PRS)

Service Achats d'infrastructure – Bâtiment 22 - RDC

Fort neuf de Vincennes

Case 119 – Cours des Maréchaux

75614 PARIS cedex 12

Service achats infrastructure : 01.39.21.26.67 / 01.80.51.97.39

Les horaires d'ouverture du service sont les suivants :

Du lundi au vendredi : 09h00 à 11h30 – 13h30 à 17h00

1.4.3. - Envoi des dossiers par voie électronique avec signature électronique (obligatoire en cas de candidature MPS)

Selon l'article 40 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le marché public peut être signé électroniquement. Il sera, alors, fait application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique.

Le candidat se connecte d'abord sur le site Internet <http://www.marches-publics.gouv.fr>. Il trouvera dans le « manuel utilisateur » du site tous les renseignements nécessaires pour transmettre son offre par voie électronique.

Les documents du marché listés au point 5-3 du présent RC, transmis par voie électronique, doivent être signés électroniquement selon les modalités détaillées ci-dessous.

ARTICLE 2. - OBJET DU MARCHÉ

2.1. - DESCRIPTION DU MARCHÉ

2.1.1. - Type de marché

Le marché est un marché de prestations de service.

Le marché est un marché à tranches, tel que définies à l'article 1.5 du CCAP.

Le marché est un marché à prix mixte comprenant une partie à prix forfaitaire correspondant aux forfaits F1, F2, F3 définis à l'article 1.5 du CCAP et une part à prix unitaires, avec un montant maximum établi à l'acte d'engagement. Les prestations sur prix unitaires font l'objet de bons de commande passés dans les conditions définies à l'article 3 du CCAP.

Ce marché est un marché mono-attributaire.

2.1.2. - Objet du marché

La présente consultation concerne l'exécution des prestations de conduite totale et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation et production d'eau chaude sanitaire des sites du groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) de Paris Ecole militaire et du GSBdD de Vincennes.

Conformément aux dispositions de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il sera possible de recourir à la procédure de marchés négociés sans mise en concurrence pour la réalisation ultérieure de prestations similaires à celles du marché, sous réserve que le ou les marchés correspondants soient notifiés au plus tard 3 ans à compter de la notification du présent marché.

2.1.3. - Nomenclature CPV

50700000-2 : Services de réparation et d'entretien d'installation de bâtiments.

2.1.4. - Lieu d'exécution des travaux, de la prestation de service

La présente consultation concerne :

2.1.4.1. - GSBdD Paris Ecole Militaire

Code immeuble	Site	Adresse immeuble	Inclus dans marché	Observations	Chauf	Vent Clim
750056024Q	Ecole militaire	1-23 Place Joffre 75007 Paris 7 ^{ème}	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.1	OUI	OUI
750056025R	Hôtel National des Invalides	Esplanade des invalides 75007 Paris 7 ^{ème}	En partie	Voir plan Masse en annexe N°9.2	OUI	OUI
750056147N	Monobloc VDG	74, Boulevard de Port-Royal 75005 Paris	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.11 et 9.11.1	OUI	OUI
	Ecole VDG	Rue Saint Jacques 75005 Paris	En totalité		OUI	OUI

2.1.4.2. - GSBdD Vincennes

Code immeuble	Site	Adresse immeuble	Inclus dans marché	Observations	Chauf	Vent Clim
750056048O	Caserne Lourcine (reliquat)	Rue Saint-Hippolyte 75013 Paris 13 ^{ème}	En partie	Voir plan Masse en annexe N°9.3	OUI	OUI
940043001B	Fort de Bicêtre	21-31 Avenue Charles Gide 94270 Le Kremlin Bicêtre	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.4	OUI	OUI
930066003J	Fort de l'Est	2-6 Chemin du fort 93200 Saint Denis	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.5	OUI	OUI

Code immeuble	Site	Adresse immeuble	Inclus dans marché	Observations	Chauf	Vent Clim
940033001L	Fort de Nogent	Boulevard du 25 août 1944 94120 Fontenay-sous-Bois	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.6	OUI	OUI
770291003B	Fort de Laude (vigipirate)	1 rue du Périchet 77990 Le Mesnil-Amelot	En partie	Voir plan Masse en annexe N°9.7	OUI	OUI
750056060A	Fort Neuf de Vincennes	1 cours des maréchaux 75012 Paris 12 ^{ème}	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.8	OUI	OUI
750056008A	Ilot BCC Mortier	160 Boulevard Mortier 75020 Paris 20 ^{ème}	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.9	OUI	OUI
750056105T	Résidence Pascal	71 rue Pascal 75013 Paris 13 ^{ème}	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.10	OUI	OUI
940022001J	CIRFA Choisy-le-Roi	15 Avenue Anatole France 94600 Choisy-le-Roi	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.12	NON	OUI
930066007N	CIRFA Saint Denis	87 Rue Gabriel Péri 93200 Saint-Denis	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.13	NON	OUI
770284008A	CIRFA Meaux	16-22 Gaston Mannerville 77100 Meaux	En totalité	Voir plan Masse en annexe N°9.14	NON	OUI

2.1.5. - Décomposition en lots

Il n'est prévu aucune décomposition en lots.

2.1.6. - Marché à tranches

Les prestations font l'objet d'un marché à tranches optionnelles suivant la définition de l'article 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Les prestations comportent une tranche ferme et deux tranches optionnelles désignées ci-après :

Désignation des tranches
Tranche ferme : Forfait F2
Tranche optionnelle N°1 : Forfait F1
Tranche optionnelle N°2 : Forfait F3

Les prix seront établis en supposant que l'ensemble des prestations sera exécuté.

Aucune indemnité de dédit ne sera proposée.

2.1.7. - Marché fractionné

Sans objet.

2.2. - DURÉE DU MARCHÉ

La durée initiale du marché, c'est-à-dire son délai d'exécution est de douze (12) mois à compter de la date figurant sur l'ordre de service en prescrivant le commencement.

La marché est reconduit, au maximum trois fois, par décision expresse conformément à l'article 7.3 du présent CCAP, et l'entreprise ne peut s'y opposer conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. En cas de non reconduction, le titulaire n'aura droit à aucune indemnité.

2.3. - DATE DE DÉBUT PRÉVISIBLE DES TRAVAUX/PRESTATIONS

A titre indicatif, le début prévisible des prestations est prévu pour le 1^{er} trimestre 2018.

2.4. - VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 3. - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1. - MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

3.1.1. - Prix du marché

Le marché est un marché à prix mixte comprenant une partie à prix forfaitaire correspondant aux prestations des forfaits F1, F2, F3, définis à l'article 1.5 du CCAP et une partie à prix unitaire définie au BPU. Les prestations sur prix unitaires font l'objet de bons de commande dans les conditions définies à l'article 3 du CCAP.

3.1.2. - Unité monétaire

Le marché est conclu en euros.

3.1.3. - Règlement des comptes

Le C.C.A.P. du marché fixe les prix et mode d'évaluation des prestations ainsi que le mode de variation des prix et le mode de règlement des comptes.

3.1.4. - Délais de paiement

Les délais de paiement sont fixés, conformément à l'article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, à 30 jours.

3.2. - CAUTIONS ET GARANTIES DEMANDÉES

Sans objet.

3.3. - INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sans objet.

ARTICLE 4. - PROCEDURE

4.1. - TYPE DE PROCÉDURE

La présente consultation est réalisée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

4.2. - CRITÈRES UTILISÉS LORS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectuée selon les critères de pondération suivants :

Critères de jugement des propositions	Pondération
Prix des prestations	60 %
Valeur technique	40 %

4.2.1. - Critère « prix des prestations »

Le critère "prix des prestations" sera jugé sur le total du détail estimatif (DE) comprenant les prestations forfaitaires pour le durée du marché et une estimation des prestations hors forfait.

Les offres se verront attribuer la note V suivant le calcul suivant :

$$V = 60 \times (\text{Ppb}/\text{Prix de l'offre})$$

L'offre présentant le prix le plus bas (Ppb) se verra donc attribuer la note de **60 points**.

4.2.2. - Critère « Valeur technique »

Le critère "valeur technique" sera jugé sur 100 points répartis comme suit, aux vues d'un mémoire technique. Le mémoire technique devra aborder tous les points ci-dessous sous forme des paragraphes. Le non-respect de la trame du mémoire technique énoncé ci-après fera l'objet d'un coefficient pondérateur de 0.5 sur la note total du mémoire technique.

4.2.2.1. - Moyens humains et matériels : 40 points.

Détails, qualité et pertinence des moyens humains et matériels prévu d'être mis en œuvre par l'entreprise et ses entreprises sous-traitantes pour la réalisation des prestations **pendant et hors** période de chauffe.

Le candidat devra aborder précisément et présenter les points suivants :

- Organigramme de l'entreprise et des moyens humains prévus pour l'encadrement du marché (fourniture des CV, ...). **15**
- Les missions de chaque responsable associé au contrat pour la réalisation de la maintenance préventive et corrective. **15**
- Les moyens matériels pour la réalisation du contrat (véhicules, communications, équipements, matériels courants et spécifiques d'intervention, Astreinte ...) **10**

4.2.2.2. - Méthodologie des prestations : 60 points.

Détails, qualité et pertinence de la méthodologie prévus d'être mise en place pour la réalisation des prestations : **60 points**, jugée notamment au regard des éléments suivants :

- Fourniture d'un exemple de rapport d'activité mensuel et annuel réalisé au titre d'un marché similaire. (25 points).
- Organisation et présentation de la maintenance préventive et fourniture de gammes détaillées de maintenance préventive pour des équipements complexes (sous-station CPCU (chauffage urbain) et chaufferie gaz) suivant les niveaux de maintenance (1 à 4). (25 points).
- Fourniture d'un exemple type de dossier de phase de démarrage réalisé au titre d'un marché similaire. (10 points).

Le barème appliqué pour la notation des différents éléments du mémoire technique est le suivant :

Moyens humains et matériels

Critère de notation	Jugement	Points
Organigramme de l'entreprise et des moyens humains prévus pour l'encadrement du marché. 15	Pas d'organigramme de l'entreprise.	0
	Organigramme de l'entreprise détaillé succinctement.	Entre 1 et 5
	Organigramme de l'entreprise détaillé par fonction et mission avec les moyens humains dédiés.	Entre 6 et 10
	Organigramme de l'entreprise détaillé et précis par fonction et mission avec les moyens humains dédiés.	Entre 11 et 15
Présentation des missions de chaque responsable associé au contrat pour la réalisation de la maintenance préventive et corrective. 15	Pas de présentation des missions.	0
	Présentation succincte des missions avec les moyens humains dédiés.	Entre 1 et 5
	Présentation claire des missions par fonction et spécialité avec les moyens humains dédiés.	Entre 6 et 10
	Présentation précise et développée des missions par fonction et spécialité avec les moyens humains dédiés.	Entre 11 et 15
Les moyens matériels pour la réalisation du contrat (véhicules,	Pas de moyens matériels présentés.	0
	Moyens matériels présentés succinctement.	Entre 1 et 3

communications, équipements, matériels courants et spécifiques d'intervention, Astreinte ...) 10	Moyens matériels présentés avec détail.	Entre 4 et 7
	Moyens matériels présentés avec détail et précision.	Entre 8 et 10

Méthodologie des prestations

Critère de notation	Jugement	Points
Fourniture d'un exemple de rapport d'activité mensuel et annuel réalisé au titre d'un marché similaire. 25	Pas de fourniture de rapports.	0
	Fourniture de rapports mensuels et annuels succincts.	Entre 1 et 6
	Fourniture de rapports mensuels et annuels cohérents.	Entre 7 et 12
	Fourniture de rapports mensuels et annuels cohérents et développés.	Entre 11 et 20
	Fourniture de rapports mensuels et annuels cohérents et développés avec précision et explications.	Entre 21 et 25
Organisation et présentation de la maintenance préventive et fourniture de gammes détaillées de maintenance préventive pour des équipements complexes. 25	Pas d'organisation et de présentation de la MP ni de fourniture des gammes de maintenance.	0
	Organisation et présentation succinctes de la maintenance préventive sans fourniture des gammes de maintenance.	Entre 1 et 5
	Organisation et présentation succinctes de la maintenance préventive avec fourniture des gammes de maintenance.	Entre 6 et 10
	Organisation et présentation développées de la maintenance préventive avec fourniture des gammes de maintenance.	Entre 11 et 15
	Organisation et présentation développées et précises de la maintenance préventive avec fourniture des gammes de maintenance.	Entre 16 et 20
	Organisation et présentation développées, précises avec transmission de documents concernant la maintenance préventive et fourniture des gammes de maintenance.	Entre 21 et 25
Fourniture d'un exemple type de dossier de phase de démarrage réalisé au titre d'un marché similaire. 10	Pas de fourniture de dossier pour phase de démarrage.	0
	Fourniture d'un dossier pour phase de démarrage succinct.	Entre 1 et 3
	Fourniture d'un dossier pour phase de démarrage développé sommairement.	Entre 4 et 7
	Fourniture d'un dossier pour phase de démarrage développé avec précision et clarté.	Entre 8 et 10

Chaque mémoire technique se verra attribuer une note (Nmt) en fonction de la qualité de son mémoire technique.

Les notes seront pondérées à hauteur de 40% afin d'obtenir une note finale (Vmt) suivant le calcul ci-dessous :

$$Vmt = 0,4 \times Nmt$$

4.2.2.3. - Présentation du mémoire technique

Le mémoire technique sera présenté de la manière suivante en respectant la trame et les titres ci-dessous :

- Article 1 : Moyens humains et matériels.
 - 1.1 : Organigramme de l'entreprise et des moyens humains prévus pour l'encadrement du marché.
 - 1.2 : Présentation des missions de chaque responsable associé au contrat pour la réalisation de la maintenance préventive et corrective.
 - 1.3 : Les moyens matériels pour la réalisation du contrat (véhicules, communications, équipements, matériels courants et spécifiques d'intervention, Astreinte ...)
- Article 2 : Méthodologie des prestations.
 - 2.1 : Fourniture d'un exemple de rapport d'activité mensuel et annuel réalisé au titre d'un marché similaire
 - 2.1.1 : Rapport d'activité mensuel.
 - 2.1.2 : Rapport d'activité annuel.
 - 2.2 : Organisation et présentation de la maintenance préventive et fourniture de gammes détaillées de maintenance préventive pour des équipements complexes..
 - 2.3 : Fourniture d'un exemple type de dossier de phase de démarrage réalisé au titre d'un marché similaire.
- Article 3 : Documentation et documents techniques éventuels du candidat.

Les informations de l'article 3 ne seront pas prises en compte dans la notation du mémoire technique.

4.3. - PONDÉRATION DES CRITÈRES

La note finale de chaque soumissionnaire est constituée par la somme de :

- Note V obtenue par le soumissionnaire pour le critère prix.
- Note Nt obtenue par le soumissionnaire pour le critère valeur technique.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle ayant obtenue la note finale calculée selon la méthode précédente qui comporte le nombre de points le plus élevé.

IMPORTANT : Le mémoire technique est indispensable au jugement de la valeur technique des offres des soumissionnaires et constitue une pièce fondamentale pour l'évaluation des offres sous peine de rejet de l'offre :

Toutes les notes sont attribuées aux candidats au vu des informations contenues dans le mémoire technique et conformément aux plages de notation définies précédemment. Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rendre contractuel tout ou partie du mémoire technique.

4.4. - NÉGOCIATION AVEC LES CANDIDATS

Sans objet.

4.5. - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIFS

4.5.1. - Date limite de réception des offres

Les dossiers devront parvenir impérativement avant la date indiquée en page de garde du présent règlement de la consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non close de manière à assurer la confidentialité de son contenu, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

4.5.2. - Langue dans laquelle elles doivent être rédigées

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

4.5.3. - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

180 jours à compter de la date de remise des offres.

4.6. - MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

En application des dispositions de l'article 39 III du décret 2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des

offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 5. - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats sont appelés à présenter leur candidature et leur offre dans une enveloppe qui sera insérée dans l'enveloppe d'envoi (voir article 6).

5.1. - CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION FOURNI AU CANDIDAT

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est remis gratuitement à chaque candidat et contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe :
 - Annexe 1 : Instruction n°300611/DEF/DFP/PER/5 du 16 mars 1998, relative aux mesures de prévention concernant les travaux ou prestations de services effectués dans un organisme de la défense par une ou plusieurs entreprises extérieures.
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ainsi qu'un jeu de 7 plans et ses 50 annexes ;
- L'état des prix forfaitaires/bordereau des prix unitaires (EPF/BPU) ;
- Le détail estimatif (DE) ;
- L'attestation de visite des lieux.

5.2. - CONDITIONS RELATIVES À LA CANDIDATURE

5.2.1. - Forme juridique que devra revêtir les attributaires du marché

Les candidats pourront soumissionner sous la forme juridique de leur choix.

Les candidats pourront se présenter en agissant, soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement. Ils ne pourront pas se présenter en tant que membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire de ses cotraitants pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage en ce qui concerne l'exécution du marché.

En cas de groupements, tous les justificatifs demandés au 5.2.2 sont à fournir par chacun des membres du groupement et la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité.

5.2.2. - Renseignements concernant la situation des opérateurs économiques :

Les renseignements concernant la situation des opérateurs économiques, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures sont exigés et analysés en application des articles 44, 45-I, 45-II, 45-III, 45-IV, 45-VI, 48, 49, 50, 51 et 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux (renseignements concernant leurs qualités et capacités, notamment à concourir aux marchés de l'Etat) :

- le formulaire MPS (généralisé automatiquement lors de la réponse sur PLACE) ou en cas de candidature classique :

- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants (modèle DC1 à jour du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 téléchargeable sur le site : www.economie.gouv.fr).
- Une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement - modèle DC2 (à jour du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 téléchargeable sur le site : www.economie.gouv.fr) comportant l'élément suivant :
 - existence éventuelle d'une procédure de redressement judiciaire (ou procédure étrangère équivalente) à l'encontre du candidat (dans l'affirmative, joindre une copie du jugement correspondant) ;
 - état du chiffre d'affaire des 3 dernières années;
- Pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.

- L'extrait KBIS de moins 3 mois ou la carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des Métiers ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises (pour les entreprises en cours d'inscription). (ne pas produire en cas de candidature MPS)

En application des dispositions de l'article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit, dans un délai qui lui sera mentionné, les pièces mentionnées aux articles R. 1263-12, D. 8222-5, ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail, ainsi que les certificats et attestations des administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les candidats répondant de manière classique, hors procédure MPS.

Pour attester de la capacité technique et professionnelle du candidat :

- Le certificat de qualification **Qualibat 5513** : Gestion et maintenance d'équipements thermiques et de climatisation (technicité supérieure)
- Ou équivalents : Certificats de capacité délivrés par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.
- Ou certificats de capacité de bonne exécution délivrés par des maîtres d'ouvrages ou maîtres d'œuvre avec leurs coordonnées : liste de 5 références similaires à l'objet et au volume du marché pendant les 3 dernières années.

Les candidatures seront examinées afin de satisfaire à des niveaux de capacité professionnelle correspondant à des marchés similaires, tant par leur nature, leur importance, leur montant que leurs contraintes.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, financières et techniques, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, financières et techniques d'autres opérateurs économiques. Dans ce cas, il justifiera des capacités (même justificatifs professionnels, financiers ou techniques à fournir que ceux exigés des candidats) de ce ou ces opérateurs économiques et apportera la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en fournissant un engagement écrit du ou des opérateurs économiques.

Candidats ayant opté pour la mutualisation de leur dossier de candidature :

Les candidats qui ont opté pour la mutualisation de leur dossier de candidature et ont déjà fourni les renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur dans le cadre d'une précédente consultation ne sont pas tenus de les produire à nouveau. Ils doivent cependant fournir l'identifiant (numéro à 12 chiffres) qui leur a été communiqué lors de la constitution de leur dossier de mutualisation. Il est rappelé qu'il appartient à ces candidats de vérifier que des documents ou renseignements complémentaires ne sont pas demandés par l'acheteur public.

Si un opérateur économique présentant une candidature dans le cadre de la présente consultation désire qu'elle soit référencée dans le cadre de la mutualisation des dossiers de candidature, il voudra bien se référer à la plaquette intitulée « mutualisation des dossiers de candidature des entreprises candidates à un marché public ou à un accord-cadre » jointe à la présente consultation et détaillant la procédure à suivre et le formulaire de demande à remplir.

5-3. CONDITIONS RELATIVES À L'OFFRE

Les candidats doivent fournir les documents suivants:

- **l'acte d'engagement accompagné de ses annexes** complété, daté et signé *par la personne dûment habilitée à engager la société* ;
- **le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)** : daté et signé *par la personne dûment habilitée à engager la société* ;
- **le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)** : daté et signé *par la personne dûment habilitée à engager la société* ;
- **l'Etat des Prix Forfaitaire / Bordereau des prix unitaires (EPF/BPU)** : complétée et signée par la personne dûment habilitée à engager la société ;
- **le mémoire technique** présentant les moyens humains et matériels ainsi que la méthodologie des prestations ;
- **le certificat de visite des lieux (obligatoire).**

NOTA : les cahiers des charges (CCAP et CCTP) et les documents techniques seront acceptés au moyen d'une attestation sur l'honneur. Inutile de les renvoyer.

ARTICLE 6. - MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront transmises soit sous forme dématérialisée sur le site www.marches-publics.gouv.fr soit sous pli cacheté par tout moyen permettant d'assurer la confidentialité à l'adresse suivante :

Unité de Soutien de l'infrastructure de la défense de Paris (USID-PRS)
Service Achats d'infrastructure – Bâtiment 22 - RDC
Fort neuf de Vincennes
Case 119 – Cours des Maréchaux
75614 PARIS cedex 12
Projet 17-1003-PRS

L'enveloppe fermée contenant la candidature et l'offre comportera les mentions suivantes :

Unité de Soutien de l'infrastructure de la défense de Paris (USID-PRS)
Service Achats d'infrastructure – Bâtiment 22 - RDC
Fort neuf de Vincennes
Case 119 – Cours des Maréchaux
75614 PARIS cedex 12

Offre pour :

PARIS (75) – GSBdD de l'Ecole Militaire et GSBdD de Vincennes
Marché de conduite totale et de maintenance des installations de CVC.

« NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »

Les offres devront être remises, contre récépissé, avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement de consultation.

Si elles sont envoyées par la poste, elles seront adressées par pli recommandé avec avis de réception postal, et devront parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites indiquées. Le service achats infrastructure de l'établissement du service d'infrastructure de la défense Ile-de-France est ouvert du lundi au vendredi : 09h00 à 11h30 – 13h30 à 17h00.

À Saint-Germain en Laye, le 11/11/17

L'ingénieur général ~~Guy RENAULT~~
directeur de l'établissement du service
d'infrastructure de la défense d'Ile-de-France

